

**Procès-verbal du Conseil de la
municipalité de Val-des-Bois**

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 05 mars 2013 à 19h00 au Centre municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence de la pro-maire, madame Sandra Dicaire.

ÉTAIENT présents : Madame la conseillère Michèle Marois ainsi que messieurs les conseillers Denis Bonhomme, Jean-Yves Dubois et Daniel Rochon.

ÉTAIENT absents : Monsieur Marcel Proulx, maire et monsieur le conseiller Roger Laurent.

ÉTAIT également présente : Madame Line Sarrazin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant quorum la séance débute à 19h00 sous la présidence de la pro-maire, madame Sandra Dicaire. Celle-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

- 1.- Ouverture de la séance;
- 2.- Adoption de l'ordre du jour;
- 3.- Adoption du procès-verbal 05 février 2013;
- 4.- Gestion financière et administrative;
 - 4.1- Adoption des comptes de la période;
 - 4.2- Adoption des états financiers du mois de janvier 2013;
 - 4.3 Aide financière au Cercle de Fermières;
 - 4.4- Mandater un auditeur externe afin de compléter le formulaire de déclaration du coût net de la collecte sélective de matières recyclables pour les organismes municipaux;
 - 4.5- Pour accepter la reddition de comptes relative au programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;
 - 4.6- Mandater un vérificateur externe pour la reddition de comptes – programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;
 - 4.7- Appropriation du surplus pour l'acquisition des modules d'accèsCité Finance et AccèsCité Territoire;
 - 4.8- Formation de PG Solutions – modules de Télétransmission de la paie et Perfas (élections);
- 5.- Aménagement et urbanisme;
 - 5.1- Participation de la municipalité au projet « *Rivages en Héritage* » - protection des lacs et cours d'eau et application de la réglementation;
- 6.- Voirie;
- 7.- Loisirs et culture;
 - 7.1- Renouvellement de l'adhésion à la Corporation des Loisirs Papineau;
 - 7.2- Assemblée de la Corporation des Loisirs de Papineau;
- 8.- Sécurité publique;
 - 8.1- Contribution financière pour l'organisation du colloque de la Fédération Québécoise des intervenants en Sécurité incendie (FQISI) à Saint-André-Avellin;
- 9.- Hygiène du milieu;
- 10.- Varia;
- 11.- Correspondance;
- 12.- Période de questions;
- 13.- Fermeture de la séance

13-03-29

POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 05 MARS 2013

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES DUBOIS

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et en gardant le varia ouvert.

NOTE : La pro-maire, madame Sandra Dicaire, présidente de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

13-03-30

POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DU 05 FÉVRIER 2013

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL ROCHON

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, le procès-verbal du 05 février 2013, au centre municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

NOTE : La pro-maire, madame Sandra Dicaire, présidente de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

13-03-31

POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 13-02
COMPTES PAYÉS ET À PAYER – AUTORISER LA
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE À EFFECTUER LES PAIEMENTS

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BONHOMME

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport comptable du mois de février 2013 dressé par la directrice générale, portant le numéro 13-02 totalisant une somme de **90 681,37 \$** et réparti de la façon suivante :

- Comptes à payer :	41 208,12 \$
- Déboursés par chèques :	14 927,78 \$
- Déboursés par prélèvement :	17 879,93 \$
- Salaires :	16 665,54 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser la pro-maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes à payer.

NOTE : La pro-maire, madame Sandra Dicaire, présidente de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

13-03-32

POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 JANVIER 2013

La secrétaire-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2013;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MICHÈLE MAROIS

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers du mois de janvier 2013 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

NOTE : La pro-maire, madame Sandra Dicaire, présidente de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

13-03-33

AIDE FINANCIÈRE AU CERCLE DE FERMIÈRES

ATTENDU QUE le Cercle de Fermières est un organisme à but non lucratif qui a pour mission d'améliorer les conditions de vie de la femme et de la famille et de transmettre des connaissances pour promouvoir le patrimoine culturel et artisanal;

ATTENDU QUE cet organisme célébrera son 75^{ième} anniversaire le 9 juin prochain et demande une aide financière pour l'organisation de cet événement;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL ROCHON

ET RÉSOLU QUE ce conseil octroie une aide financière de 250 \$ au Cercle de Fermières pour l'organisation de leurs activités dans le cadre de leur 75^{ième} anniversaire.

NOTE : La pro-maire, madame Sandra Dicaire, présidente de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

13-03-34

MANDATER UN AUDITEUR EXTERNE AFIN DE COMPLÉTER LE FORMULAIRE DE DÉCLARATION DU COÛT NET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DE MATIÈRES RECYCLABLES POUR LES ORGANISMES MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la directrice générale doit transmettre à RECYC-QUÉBEC sur le portail municipal GMR les données de la collecte sélective des matières recyclables pour l'année 2012;

ATTENDU QU'un auditeur externe doit préparer un rapport comprenant le formulaire de déclaration « Coût net de la collecte sélective de matières recyclables » ainsi que l'annexe « Municipalités pour lesquelles l'organisme municipal a compétence en matière de collecte de matières recyclables »;

ATTENDU QUE la directrice générale doit joindre le rapport de l'auditeur aux données municipales sur le portail municipal GMR de RECYC-QUÉBEC;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BONHOMME

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate la firme de comptables agréés Marcil Lavallée afin de compléter le rapport de l'auditeur externe comprenant le formulaire de déclaration du coût net de la collecte sélective de matières recyclables et l'annexe.

NOTE : La pro-maire, madame Sandra Dicaire, présidente de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

13-03-35

POUR ACCEPTER LA REDDITION DE COMPTES RELATIVE AU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 75 604 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MICHÈLE MAROIS

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Val-des-Bois informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

NOTE : La pro-maire, madame Sandra Dicaire, présidente de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

13-03-36

MANDATER UN VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR LA REDDITION DE COMPTES - PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministre des Transports a versé une compensation de 75 604 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour la période prenant fin le 31 décembre 2012;

ATTENDU QU'un vérificateur externe doit attester l'usage des compensations reçues en complétant l'Annexe B fourni par le ministère ou un rapport spécial de vérification externe conforme au libellé recommandé au Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL ROCHON

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate la firme de comptables Marcil Lavallée, comme vérificateur externe afin d'effectuer la reddition de comptes relative au Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour la période prenant fin le 31 décembre 2012.

NOTE : La pro-maire, madame Sandra Dicaire, présidente de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

13-03-37

APPROPRIATION DU SURPLUS POUR L'ACQUISITION DES MODULES D'ACCÈSCITÉ FINANCE ET ACCÈSCITÉ TERRITOIRE

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 12-11-168, la municipalité a adhéré au projet régional relativement au regroupement d'achat de tous les modules des logiciels d'AccèsCité-Finance et d'AccèsCité-Territoire de PG Solutions pour un montant total de 6 496,10 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE cette dépense n'a pas été incluse au budget 2013;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BONHOMME

ET RÉSOLU QUE la dépense nette de 6 213,60 \$ soit imputée au surplus accumulé non affecté et autorise la directrice générale à effectuer le paiement;

NOTE : La pro-maire, madame Sandra Dicaire, présidente de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

13-03-38

FORMATION DE PG SOLUTIONS – MODULES DE TÉLÉTRANSMISSION DE LA PAIE ET PERFAS (ÉLECTIONS)

ATTENDU QUE la municipalité a adhéré au projet régional de regroupement d'achat pour tous les modules dans PGMégagest dont celui de la télétransmission de la paie et celui de Perfes (élections);

ATTENDU QU'il est opportun de suivre des formations pour ces deux logiciels afin de bien connaître leur fonctionnement et de pouvoir les utiliser au maximum;

ATTENDU les offres de service de formation Web par PG Solutions au montant de 1 050 \$ plus taxes applicables pour les deux modules;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL ROCHON

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale à s'inscrire aux formations de PG Solutions et décrète une dépense de 1 050 \$ plus taxes applicables pour les frais d'inscription.

NOTE : La pro-maire, madame Sandra Dicaire, présidente de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

13-03-39

PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ AU PROJET RIVAGES EN HÉRITAGE - PROTECTION DES LACS ET COURS D'EAU ET APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION

ATTENDU la poursuite du projet *Rivages en Héritage* de la MRC de Papineau pour l'été 2013 visant l'embauche de trois (3) étudiants stagiaires en vue d'appuyer les municipalités dans le cadre de la sensibilisation, l'information et l'application de la réglementation en matière de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

ATTENDU QUE le projet est intégré au budget 2013 de la MRC, et prévoit une participation financière de la MRC (12 000 \$) et de ses municipalités locales (500 \$ par municipalité participante);

ATTENDU QUE le Comité administratif, par l'adoption de la résolution CA-2013-01-006, a validé le plan de travail et confirmé l'orientation selon laquelle chaque municipalité participante contribuera au projet à la hauteur d'un montant maximum de 500 dollars;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois prend acte de la décision du Conseil des maires quant à la participation financière des municipalités dans ce projet;

ATTENDU QUE les municipalités qui désirent bénéficier des services des étudiants devront indiquer leurs besoins à l'intérieur du questionnaire prévu à cet effet et acheminé par la MRC;

ATTENDU QU'aux fins de la réussite du projet, les municipalités doivent nommer un employé responsable qui agira à titre de répondant auprès de la MRC et qui pourra compléter le questionnaire sur les besoins et le retourner à la MRC d'ici le 31 mars 2013;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MICHÈLE MAROIS

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Val-des-Bois confirme sa participation financière au projet à la hauteur d'un montant maximum de 500 dollars;

QUE la municipalité de Val-des-Bois désigne Roxane Blanchard, inspectrice en bâtiments et en environnement, pour agir à titre de personne responsable du projet au nom de la municipalité, afin notamment de remplir le questionnaire sur les besoins acheminé par la MRC;

ET QUE la municipalité s'engage à retourner à la MRC d'ici le 31 mars le questionnaire sur les besoins, en vue d'identifier les municipalités qui désirent bénéficier des services des étudiants stagiaires pour l'été 2013 et les secteurs ciblés.

NOTE : La pro-maire, madame Sandra Dicaire, présidente de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

13-03-40

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA CORPORATION DES LOISIRS PAPINEAU

ATTENDU la résolution numéro 09-02-24 relative à l'adhésion de la municipalité de Val-des-Bois à la Corporation des Loisirs Papineau (anciennement corporation des Loisirs de la Petite Nation);

ATTENDU QUE le coût annuel de renouvellement pour notre adhésion est de 60 \$;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL ROCHON

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Val-des-Bois renouvelle son adhésion à la Corporation des Loisirs Papineau au coût de 60 \$ et autorise la directrice générale à effectuer le paiement.

NOTE : La pro-maire, madame Sandra Dicaire, présidente de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

13-03-41

ASSEMBLÉE DE LA CORPORATION DES LOISIRS DE PAPINEAU

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois est membre de la Corporation des Loisirs de Papineau;

ATTENDU QUE les réunions se déroulent dans les municipalités locales membres;

ATTENDU QUE la prochaine réunion se tiendra le 21 mars prochain à Val-des-Bois;

ATTENDU QUE les municipalités hôtes offrent habituellement un goûter aux membres présents à la réunion;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BONHOMME

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense maximale de 100 \$ pour l'organisation de cette rencontre.

NOTE : La pro-maire, madame Sandra Dicaire, présidente de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

13-03-42

CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ORGANISATION DU COLLOQUE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES INTERVENANTS EN SÉCURITÉ INCENDIE (FQISI) À SAINT-ANDRÉ-AVELLIN

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des intervenants en Sécurité incendie (FQISI) est un organisme à but non lucratif regroupant les intervenants en sécurité incendie du Québec. Elle regroupe l'ensemble des intervenants en sécurité incendie et les intervenants en mesures d'urgence, qu'ils soient dans le domaine public ou privé, incluant toutes autres spécialités connexes;

ATTENDU QUE la FQISI organise annuellement un colloque afin d'informer les intervenants du milieu sur l'avancement des divers dossiers reliés à la sécurité incendie au Québec;

ATTENDU QU'en relation avec la démarche initiée par la FQISI auprès des intervenants du territoire de la MRC de Papineau, la municipalité de Saint-André-Avellin a manifesté l'intérêt de tenir le 28^e colloque de la FQISI prévu les 27 et 28 avril prochains dans sa municipalité et de fournir gratuitement ses infrastructures;

ATTENDU QUE la MRC de Papineau a confirmé sa participation à l'organisation du colloque par sa résolution numéro 2013-01-005 adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le mercredi 30 janvier 2013;

ATTENDU la formation d'un comité organisateur composé de représentants de la municipalité de Saint-André-Avellin, de la MRC de Papineau ainsi que des directeurs des services de sécurité incendie locaux afin de mener à bien l'organisation dudit colloque;

ATTENDU QUE le Conseil des maires, par sa résolution 2013-01-005, recommande aux municipalités locales qu'une contribution minimale de 100 \$ soit versée à la MRC pour l'organisation de cet événement;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BONHOMME

ET RÉSOLU QUE ce conseil octroie une contribution financière de 100 \$ à la MRC pour l'organisation du 28^e colloque de la FQISI qui se tiendra à Saint-André-Avellin les 27 et 28 avril prochains;

NOTE : La pro-maire, madame Sandra Dicaire, présidente de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits de disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Line Sarrazin, secrétaire-trésorière

13-03-43

LEVÉE DE LA SÉANCE (19H18)

PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MICHÈLE MAROIS

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

NOTE : La pro-maire, madame Sandra Dicaire, présidente de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

.....
Sandra Dicaire, pro-maire

.....
Line Sarrazin, secrétaire-trésorière

Je, Sandra Dicaire pro-maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.